



## Volontariats Jeunes D1-D2 Saison 2024-2025

1. Les Commissions « Jeunes et Technique » et « Ententes et Volontariats » vous présentent les fiches de volontariat (sous format excel) pour les championnats D1 et D2, 1ère phase concernant les catégories U11 – U12 – U13 – U15 – U17 et U18 pour la saison 2024/2025.

**Sur les fiches, seules les cases jaunes sont à remplir** (sous excel). Une fois la fiche remplie sous excel, merci de la retourner en pièce jointe sous le même format en utilisant l'adresse mail officielle du club obligatoirement.

Voici la répartition du nombre d'équipes par catégorie :

Catégories	Nombre d'équipes retenues en D1	Nombre d'équipes retenues en D2 *
<b>U11</b>	<b>12</b>	<b>Selon les engagements</b>
<b>U13</b>	<b>8</b>	<b>16</b>
<b>U15</b>	<b>10</b>	<b>16</b>
<b>U17</b>	<b>10</b>	<b>*</b>
<b>U18</b>	<b>8 *</b>	<b>16 *</b>

\* sous réserve du nombre d'équipes engagées et de modifications éventuelles

2. Avant toute inscription, il est important de rappeler qu'il convient aux éducateurs de faire le choix de s'engager ou non en championnat D1 en fonction de leur effectif et de la qualité de ce dernier pour la catégorie concernée.
3. **Rappel : REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE DISTRICT** (sous réserve des modifications lors de l'AG)  
Article 5 – ENGAGEMENTS  
*Voir l'Article 5 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.*  
Complément à l'Article 5 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts :  
L'engagement dans les championnats implique, pour les clubs, la connaissance des règlements et l'obligation de s'y conformer.  
**Deux équipes d'un même club ne peuvent, en aucun cas, être classées dans une même division, sauf dans la dernière division du championnat concerné. [...]**
4. Pour les clubs en entente, la demande d'Entente devra obligatoirement être jointe avec la fiche de volontariat dans le délai imparti. A défaut, le volontariat ne sera pas pris en compte.
5. Pour les clubs souhaitant engager une équipe en D3 – 1ère phase, si la série existe, pourront le faire à tout moment jusqu'à la date limite autorisée.

### Important !

Les périodes de référence pour les fiches de volontariats pour la saison 2024/2025 sont :

Pour les U11 aux U18 à l'exception des U17 :

**De janvier à juin 2024 (De mars à juin 2024 pour les U11)**

Pour les U17 :

**De septembre 2023 à juin 2024**

Merci.



6. **Pour le volontariat D1 :**

1. Les clubs souhaitant engager une équipe en D1 devront envoyer à l'adresse [jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr](mailto:jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr) la fiche de volontariat de la catégorie concernée impérativement avant le **vendredi 28 juin 2024 inclus**.
2. Toute demande après cette date pourra ne pas être retenue.
3. A l'issue, nous présenterons les équipes qui ont été retenues en application du barème figurant sur les fiches de volontariat et des règlements en vigueur sous la forme d'un classement qui sera publié.
4. Une fois les équipes identifiées pour participer au championnat D1 – 1ère phase, celles-ci en seront informées par mail et devront s'engager officiellement sous Footclubs dans le délai imparti.
5. Passé ce délai, les Commissions se réservent le droit de retenir la première équipe immédiatement non retenue.
6. Pour les équipes non retenues en D1 – 1ère phase, elles seront mises à disposition de la D2 – 1ère phase. Il ne sera pas nécessaire de faire une fiche de volontariat D2 – 1ère phase.
7. Chronologie du volontariat : (sous réserve de modifications éventuelles)

## VOLONTARIATS JEUNES D1



27/05/2024	Envoi des fiches de volontariats D1
28/06/2024	<b>Retour des fiches de volontariat D1</b> <b>Retour des dossiers Ententes Jeunes D1</b>
05/07/2024	Publication des volontariats D1 et information aux clubs
12/07/2024	<b>Date limite d'engagement en D1</b>

### Important !

Les périodes de référence pour les fiches de volontariats pour la saison 2024/2025 sont :

Pour les U11 aux U18 à l'exception des U17 :

**De janvier à juin 2024 (De mars à juin 2024 pour les U11)**

Pour les U17 :

**De septembre 2023 à juin 2024**

Merci.



7. **Pour le volontariat D2 :**

1. Les clubs souhaitant engager une équipe en D2 étant entendu que la D3 existe, devront envoyer à l'adresse [jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr](mailto:jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr) la fiche de volontariat de la catégorie concernée impérativement avant le **mercredi 21 août 2024 inclus**.
2. Toute demande après cette date pourra ne pas être retenue.
3. A l'issue, nous présenterons les équipes qui ont été retenues en application du barème figurant sur les fiches de volontariat et des règlements en vigueur sous la forme d'un classement qui sera publié.
4. Une fois les équipes identifiées pour participer au championnat D2 – 1ère phase, celles-ci en seront informées par mail et devront s'engager officiellement sous Footclubs dans le délai imparti.
5. Passé ce délai, les Commissions se réservent le droit de retenir la première équipe immédiatement non retenue.
6. Pour les équipes non retenues en D2 – 1ère phase, elles seront automatiquement engagées en D3 – 1ère phase.
7. Pour les clubs souhaitant engager une équipe en D2 – 1ère phase si la D3 n'existe pas et n'ayant pas fait vœu de volontariat D1, pourront le faire à tout moment jusqu'à la date limite autorisée.
8. Chronologie du volontariat : (sous réserve de modifications éventuelles)

## VOLONTARIATS JEUNES D2

15/07/2024	Envoi des fiches de volontariats D2
21/08/2024	<b>Retour des fiches de volontariat D2</b> <b>Retour des dossiers Ententes Jeunes D2-D3</b>
28/08/2024	Publication des volontariats D2 et information aux clubs
04/09/2024	<b>Date limite d'engagement en D2</b> <b>Date limite d'engagement en D3</b>



### Important !

Les périodes de référence pour les fiches de volontariats pour la saison 2023/2024 sont :

Pour les U13 aux U18 à l'exception des U17 :

**De janvier à juin 2024**

Pour les U17 :

**De septembre 2023 à juin 2024**

Merci.